

# NORME INTERNATIONALE ISO 2014

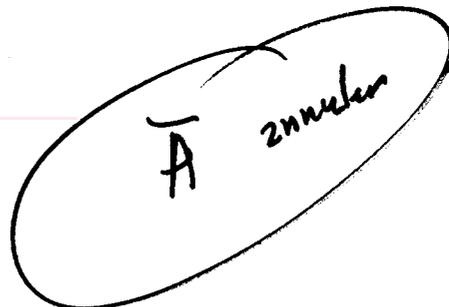


INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## Représentation numérique des dates

*Writing of calendar dates in all-numeric form*

Première édition – 1976-04-01



CDU 529.2 : 003.35

Réf. n° : ISO 2014-1976 (F)

Descripteurs : date du calendrier, écriture, représentation numérique.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 154 a examiné la Recommandation ISO/R 2014 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 2014-1971 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 2014 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Grèce	Sri Lanka
Autriche	Hongrie	Suède
Belgique	Inde	Suisse
Canada	Italie	Thaïlande
Corée, Rép. dém. p. de	Japon	U.S.A.
Corée, Rép. de	Pays-Bas	Yougoslavie
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	
Espagne	Portugal	

Les Comités Membres des pays suivants avaient désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Irak  
Irlande  
Tchécoslovaquie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 2014 en Norme Internationale.

# Représentation numérique des dates

## 0 INTRODUCTION

Les dates utilisées à l'occasion de mouvements et d'échanges internationaux de toutes formes doivent être désignées clairement et pouvoir faire l'objet de comparaisons dépourvues d'ambiguïté.

La présente Norme Internationale, relative à la représentation numérique des dates, est destinée à éviter les confusions pouvant résulter d'une mauvaise interprétation de la signification des numéraux constituant la représentation entièrement chiffrée d'une date, alors que l'on peut admettre que de telles confusions ne peuvent se produire lorsque le nom du mois est écrit en toutes lettres ou en abrégé.

Après examen des circonstances dans lesquelles on peut être amené à utiliser une représentation entièrement numérique des dates, les avantages de l'ordre décroissant : année—mois—quantième, ont été considérés comme supérieurs à ceux de l'ordre : quantième—mois—année, qui est pratiqué dans plusieurs parties du monde.

Les avantages de cet ordre décroissant sont en particulier les suivants :

- donner la possibilité de traiter la représentation d'une date comme celle d'un seul nombre, pour les besoins de l'archivage et de la classification (par exemple, pour les assurances ou les organismes de sécurité sociale);
- permettre les calculs arithmétiques, particulièrement à l'aide de machines;
- se prêter à la prolongation de la représentation d'une date décrite dans cet ordre par l'addition de chiffres représentant les heures, les minutes et les secondes.

## 1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie un mode de représentation entièrement numérique des dates du calendrier grégorien déterminées par les éléments : année, mois et quantième.

## 2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale est applicable toutes les fois qu'il y a lieu de représenter, sous forme entièrement numérique, une date constituée par les éléments : année, mois et quantième.

## 3 RÈGLES DE REPRÉSENTATION DES DATES

### 3.1 Ordre des éléments

Les éléments représentant une date, sous forme entièrement numérique, doivent être placés dans l'ordre suivant :

année—mois—quantième

### 3.2 Caractères à employer

La représentation entièrement numérique d'une date doit faire exclusivement usage de chiffres arabes, c'est-à-dire n'utiliser que les chiffres décimaux 0, 1, 2, . . . et 9 et, si besoin est, le trait d'union (voir 3.4).

### 3.3 Éléments de la représentation

La représentation entièrement numérique d'une date doit être constituée de la façon suivante :

- quatre chiffres représentant l'année;

NOTE — La représentation peut être réduite à deux chiffres lorsque l'omission du siècle n'est pas susceptible de créer de confusion; toutefois, quatre chiffres doivent être utilisés, en particulier dans la correspondance et pour les besoins de la documentation, pour indiquer l'emploi de l'ordre décroissant.

- deux chiffres représentant le mois;
- deux chiffres représentant le quantième.

### 3.4 Séparateurs

Lorsqu'il est fait usage d'un séparateur dans la représentation entièrement numérique d'une date, seul un trait d'union ou un espace doit être placé entre l'année et le mois, et entre le mois et le quantième.

### 3.5 Exemples

Le 1<sup>er</sup> juillet 1976 doit être présenté selon l'une des manières suivantes :

- a) 19760701
- b) 1976-07-01
- c) 1976 07 01